



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 271

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 25 avril 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 271** intitulé « Règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parc et d'espaces verts ainsi que de démolition, de construction et de mise aux normes de bâtiments municipaux et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 080 545 \$ ».

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parc et d'espaces verts ainsi que de démolition, de construction et de mise aux normes de bâtiments municipaux et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 080 545 \$.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 juillet 2016, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^{ième} jour** du mois de **juillet** de l'an **2016**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière adjointe